REGION GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SIGNATURE DE LA CONVENTION « 500 000 FORMATIONS » DÉCLINÉE POUR LA GUADELOUPE

Vendredi 15 avril 2016 à 10h, Hôtel de Région, Basse-Terre

Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le Président du COPAREF,
Madame la vice-Présidente du COPAREF,
Monsieur le directeur Régional de Pôle Emploi,

Avec plus de 60 000 demandeurs d'emploi, la Guadeloupe affiche un triste record.

C'est un chiffre que l'on a du mal à citer tant il fait peur et en dit long sur l'état d'urgence dans lequel nous nous trouvons.

Oui, notre région fait face, depuis de nombreuses décennies, à une crise profonde aux multiples facettes et dont la première victime est majoritairement notre jeunesse.

Nous avons vu des dispositifs d'insertion successifs s'épuiser aux fils des ans, jusqu'à se révéler totalement inadaptés. Chaque année près de 1 200 jeunes quittent le système scolaire, sans diplôme ou avec une qualification insuffisante pour affronter le marché de l'emploi.

Or sans jeunesse formée et qualifiée, nous savons pertinemment que toute volonté et tentative de développement est vouée à l'échec.

Notre modèle social est structurellement atteint. Nous devons donc nous décider d'urgence : Est-ce que nous poursuivons sur cette voie qui exclut de l'emploi une majorité de nos jeunes ou bien décidons-nous de changer de modèle pour un autre en mesure d'inverser la prévalence d'un chômage de masse ?

Dans un monde où la compétence est la principale source de valeur ajoutée, nous devons garantir à chaque Guadeloupéen l'accès à une formation qui donne accès à une certification professionnelle.

Nous n'agissons pas uniquement pour créer de la richesse, nous agissons pour que tous les Guadeloupéens aient les moyens de vivre dignement grâce au fruit de leur travail.

Notre première mission doit consister à élaborer une vision partagée des besoins du territoire pour une meilleure adéquation entre les formations proposées en Guadeloupe et la réalité du marché du travail.

L'individualisation de l'offre de formation passe également par la modernisation des outils de traitement des dossiers d'aide à la formation et à l'emploi et ainsi la réduction de leur délai de traitement.

Il est indispensable, afin de coller au mieux aux besoins de chacun et d'offrir les mêmes chances à tous, de fluidifier les démarches de traitement des dossiers en misant sur la dématérialisation et l'usage plus poussé des moyens de communication numérique.

Le plan national « 500 000 formations supplémentaires » qui nous rassemble aujourd'hui, et qui porte à 1 million le nombre de formations au niveau national, va permettre l'ouverture de plus de 5300 formations qualifiantes et professionnalisantes à destination des Guadeloupéens. C'est une réponse à une urgence extrême.

Comme je l'indiquais lors de mon discours de politique générale, L'Éducation, la Formation professionnelle et l'Emploi, aucune de ces 3 questions ne peut être traitée isolément. Ces questions nous renvoient à celles du devenir de la jeunesse et du développement de l'activité nécessaire à la richesse du pays. Qu'apprendre aux Hommes, à quoi les former, pour quelles activités professionnelles et quel bénéfice pour le pays ?

L'objectif poursuivi par le Gouvernement est partagé par les Régions et les partenaires sociaux, est de renforcer l'accès à la qualification, notamment des personnes en recherche d'emploi, en favorisant la construction de parcours adaptés et pertinents pour un retour à l'emploi en cohérence avec les besoins des entreprises et des territoires.

Pourtant l'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi reste structurellement insuffisant, alors qu'ils sont précisément ceux qui en ont le plus besoin.

Le président de la République a annoncé le 18 janvier dernier les grandes orientations du plan d'urgence pour l'emploi et plus particulièrement un plan massif de 500 000 actions de formation supplémentaires. Cela revient à doubler le nombre de formation au bénéfice des personnes en recherche d'emploi.

La loi du 5 mars 2014 a clarifié les compétences des Régions, chef de file en matière de formation et d'orientation professionnelle. Elle a mis en place une gouvernance rénovée au niveau national (CNEFOP) et régional (CREFOP) permettant aux acteurs d'agir ensemble et de penser conjointement l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle.

Dans ce cadre, plusieurs réunions et divers contacts entre les services de la collectivité régionale, la DIECCTE et Pôle Emploi ont eu lieu pour déterminer la faisabilité de ce plan « 500 000 formations » sur notre territoire.

Suite aux nombreux échanges entre la collectivité et les partenaires, la collectivité régionale a décidé de prendre part à ce plan, qui reposera sur la capacité de l'ensemble des acteurs impliqués à relever quatre défis :

• Relever le taux d'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi, en doublant le nombre d'actions de formation,

• Soutenir prioritairement l'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi peu ou pas qualifiées et de longue durée,

• Saisir cette opportunité pour transformer et renouveler l'offre de formation afin de l'adapter aux métiers de demain, liés au numérique ou encore à la transition écologique,

• Développer la lisibilité de l'offre de formation et porter une exigence de qualité renforcée dans les formations dispensées.

Pour ce faire, le plan mobilise une offre de formation et d'accompagnement complète : formations qualifiantes et certifiantes, adaptation au poste de travail, socle de connaissances et de compétences, accompagnement à la validation des acquis de l'expérience, accompagnement à la création d'entreprise.

Afin d'atteindre ces objectifs, la collectivité régionale souhaite confier au Pôle Emploi, la réalisation de 3 000 actions de formations sur les 5316 offres de formation supplémentaires prévues dans le cadre de la déclinaison du "plan 500 000".

Un premier travail de recensement, permettant d'avoir une lisibilité sur l'offre de formations du territoire, les formations représentant un besoin et les postes non pourvus, a été réalisé de concert avec le conseil régional, l'État le Pôle Emploi et Guadeloupe formation.

Ce premier travail, fera l'objet d'approfondissements et d'ajustements tout au long de son déploiement, dans le cadre du CREFOP et ses commissions.

Afin de pouvoir répondre à l'envergure de ce plan de formations, les marchés existants sont utilisés au maximum de leurs possibilités par les prescripteurs de formation, au premier rang desquels Pôle emploi, ce qui devrait les conduire à réaliser dès le premier semestre une part importante de leurs prévisions initiales de prescriptions pour 2016.

Des marchés complémentaires seront mis en place, en fonction des besoins identifiés, par extension des marchés existants ou passation de nouveaux marchés.

Les organismes de formation demeurent nos partenaires dans la mise en place de l'offre de formations en Guadeloupe.

Face aux nombres de formations qui seront mises en place, la Région ne saurait faire seule.

Toutefois, la collectivité régionale demeure garante de la qualité des actions de formation qu'elle met en œuvre sur le territoire. Aussi, elle restera vigilante quant au respect par les organismes de formation des normes qualités prévues par la loi.

L'objectif à conventionner porte sur 8 721 formations à réaliser en un an. En 2015, le nombre de formations réalisées a été de 2 197 ; nous allons devoir proposer 5 316 formations supplémentaires cette année.

La signature de la convention cadre Etat-Région-COPAREF et la convention entre le Conseil Régional et Pôle Emploi permettant la déclinaison opérationnelle de ce plan a pour objectifs :

- De conforter le Conseil Régional dans ses compétences sur la formation,

- De consolider le partenariat Conseil Régional /Pôle emploi en matière de formation dédiée aux demandeurs d'emploi dans le cadre d'un accompagnement global vers l'emploi,

- De sécuriser les remontées d'indicateurs prévues dans la convention,

- De consolider le suivi de la mise en œuvre de ces formations avec les acteurs dans le respect de leurs compétences,

Conseil régional, Conseil départemental, Pôle Emploi, Partenaires sociaux, que l'on va retrouver au sein du CREFOP seront chargés de vérifier le degré de réalisation des objectifs et, le cas échéant, de décider des mesures correctives utiles.

Monsieur le Préfet,

Aujourd'hui nous procédons à la signature du plan "500 000 formations". Dans les semaines à venir nous mettrons en œuvre le pacte pour l'emploi des jeunes, qui contribuera à l'embauche de près de 1 000 jeunes et ceci grâce au financement conjugué de l'État, du Département et de la Région, et à la mobilisation des entreprises guadeloupéennes.

Comme je vous l'ai indiqué, le devoir de la Collectivité Régionale est de contribuer à la recherche de solutions pour la formation et l'emploi des Guadeloupéens.

C'est notre défi ! C'est là, notre priorité !

Je vous remercie de votre attention.

Ary Chalus,
Président du Conseil régional